

Yvré l'Evêque, le 24 janvier 2023.

Madame Le Maire

À

Correspondant presse locale

OBJET : Réunion du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité à participer à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Mardi 31 janvier 2023 à 20 h 30 en Mairie, salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT ET APRÈS DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 10 JUILLET 2020 :

- **Décision n°22-18** : Acceptation de l'avenant n°1 au marché de construction d'un Bâtiment Enfance (lot n°13 – électricité),
- **Décision n°22-19** : Acceptation de l'avenant n°1 au marché de construction d'un Bâtiment Enfance (lot n°7 - plâtrerie),
- **Décision n°22-20** : Acceptation de l'avenant n°1 au marché de construction d'un Bâtiment Enfance (lot n°8- plafonds suspendus).

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Virements de crédits,

DELIBERATIONS :

- **23-001** : Dénomination du Bâtiment Enfance,
- **23-002** : Transfert de la compétence Equipements sportifs structurants de dimension communautaire – Antarès et stade Marie Marvingt
- **23-003** : Convention d'instruction pour les enseignes, pré-enseignes et publicités avec le Mans Métropole,
- **23-004** : Renouvellement de l'adhésion à l'association « Communes sarthoises maisons fissurées »,
- **23-005** : CITY STADE – clôture de l'opération, .
- **23-006** : Convention bric à brac 2023
- **23-007** : Rémunération des animateurs vacataires.

Questions orales ayant trait aux affaires de la commune.

Cordialement,

Madame Le Maire,
Damienne FLEURY

